

ARRÊTÉ N° 3/2021/MNC
Modifiant de la composition du conseil d'administration de la Caisse Générale de
Sécurité Sociale de la Réunion

LE MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 752-6 et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu l'arrêté ministériel n° 2018-04/MNC en date du 30 janvier 2018 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse générale de sécurité sociale de la Réunion ;
Vu la désignation formulée par le MEDEF le 03 mai 2021 ;

A R R E T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 30 janvier 2018 modifié, susvisé, portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion est modifié comme suit :

Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse générale de sécurité sociale de la Réunion

1° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléants :


- Monsieur PIGNOLET Laurent en remplacement de Madame DEGUSSEAU Christine

Article 2

La cheffe d'antenne de Saint-Denis de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 17 mai 2021

La ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
La cheffe d'antenne de Saint-Denis
de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale



Valérie SCELO